

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION MUNICIPALE

Attribution du marché relatif à
L'assurance des dommages aux biens et risques annexes de la commune
N°2021-135-004-Lot 1

Le Maire,

Décision Municipale
DC-2024-024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération N°2023-10/12-108 en date du 10 décembre 2023 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal,
Vu l'avis de publication de l'appel d'offres N°2021-135-004 Lot 1, paru le 17 mai 2024 sur le profil acheteur de la collectivité, le 19 mai 2024 au Bulletin Officiel d'Annonce des Marchés Publics (BOAMP) sous le N°24-58193, le 20 mai 2024 dans la presse et le 22 mai 2024 au Journal Officiel de l'Union Européenne, relatif à l'assurance des dommages aux biens et risques annexes ;
Vu le rapport d'analyse de l'offre ;
Vu le PV de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 16 juillet 2024 ;

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,
Considérant qu'après analyse de l'offre et de la candidature du soumissionnaire, le pouvoir adjudicateur a retenu l'offre de la Société SMACL Assurances SA,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché N°2021-135-004 Lot 1 relatif à l'assurance des dommages aux biens et risques annexes de la commune à : SMACL ASSURANCES SA, 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9 pour un montant annuel HT de 31 127,05 €.

Article 2 : Le contrat court à compter du 19 juillet 2024 et sa durée est fixée à 4 ans.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'État et adressée au comptable public de la collectivité.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une information aux élus lors du prochain conseil municipal et sera publiée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Cazères, le 19 août 2024

Le Maire,
Raymond DEFIS

